



La première plateforme européenne de signalement de cas d'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme

Chaque année, près de 2 millions d'enfants sont victimes d'exploitation sexuelle dans le monde. Victimes de prostitution, sexuellement abusés par des touristes ou des voyageurs et exploités par des réseaux de traite, ces enfants sont confrontés à une réalité aussi sordide que répandue. De plus, chaque jour, des millions d'images d'enfants à caractère pornographique circulent sur Internet. Cependant, chaque année, les poursuites et arrestations d'abuseurs restent rares.

La France, ainsi que la plupart des pays européens, a adopté des lois extraterritoriales qui permettent de poursuivre et de condamner des nationaux, ou des résidents habituels sur le territoire français, auteurs d'abus sexuels sur des mineurs hors du territoire national. Ainsi, une personne ayant commis des abus sexuels sur des mineurs à l'étranger pourra être poursuivie sur place mais également en France. Les peines prévues en France pour le recours à la prostitution de mineurs vont de 3 à 7 ans de prison. Encore faut-il que les cas soient portés à la connaissance des autorités.

C'est pour faciliter le signalement des cas d'abus sexuels sur enfants commis en France et à l'étranger que le réseau ECPAT a développé une plateforme en ligne avec la collaboration des polices nationales, Europol et Interpol. L'objectif principal de la plateforme www.reportchildsextourism.eu est de renforcer la protection des mineurs de moins de 18 ans en créant une conscience collective portée sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Délation ou acte civique ?

Pour les enfants victimes, s'il est malheureusement trop tard pour éviter le pire, il est encore possible de mettre fin aux abus et de rendre justice. Le signalement permet aussi d'éviter que d'autres enfants ne soient exploités à leur tour. Certaines personnes refusent de signaler, considérant qu'il s'agit d'une délation. Cependant, la délation est motivée par une intention de nuire à un individu dans un but intéressé (vengeance, jalousie, cupidité...). Par contre, le signalement, acte civique, a pour objectif d'aider à protéger les enfants en danger. Même s'il reste un doute sur la nature des comportements dont on peut être témoin, le signalement des faits permettra à la police d'ouvrir une enquête qui déterminera s'il s'agit ou non d'une situation d'abus sexuel dont l'auteur pourra être poursuivi par la justice.

Conférence de presse le 26 septembre au salon IFTM Top Resa

La plateforme de signalement sera officiellement présentée aux journalistes et aux professionnels du tourisme lors d'une conférence de presse prévue le vendredi 26 septembre au Salon des professionnels du tourisme IFTM Top Resa à Paris Porte de Versailles, à l'espace Meetings 2 de 11h à 12h30. Parmi les intervenants, l'association ECPAT comptera sur la présence confirmée de Jean-Cyril Spinetta, Président d'honneur d'AIR FRANCE KLM, Annette Masson, Présidente de la FFTST, et Maître Emmanuel Daoud, avocat au Barreau de Paris.